



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 21 JUILLET.

Hier a eu lieu le premier cercle à la cour de la jeune reine; tous les ministres étrangers, les grands dignitaires de l'état, et une foule de personnages de distinction des deux sexes y ont assisté.

S. M. portait une robe de crêpe noir ornée de jais sur une robe de satin noir. Sa coiffure était également entrelacée de crêpe noir et de jais. Elle portait de plus les insignes de l'ordre de la jarretière.

— Le *Courier* regarde comme la question capitale dont s'occupera le parlement à sa prochaine session, celle concernant l'exclusion du roi de Hanovre du trône d'Angleterre où il est appelé en cas de décès de la reine. Le cri de ralliement des électeurs réformistes est, dit-il, *pas d'Hanovriens*. C'est la semaine prochaine que les élections ont lieu à Londres.

— On lit dans un journal :

« Nous avons annoncé qu'un individu du voisinage de Kensington s'était figuré que la main de S. M. la reine lui était destinée. Depuis l'avènement de S. M., il n'a cessé de la fatiguer de sa présence. Avant le départ de S. M. pour le palais de Buckingham, on l'avait vu venir chaque jour au palais de Kensington pour s'informer de la santé de S. M. et inscrire son nom sur la liste des visiteurs. Un jour pourtant il parvint à s'inscrire, et dès qu'on eut remarqué son nom, on passa dessus un trait de plume pour l'effacer, ce qu'ayant appris, il se mit dans une violente colère contre sir J. C. Le lendemain, apercevant M. Shaw qui traversait le jardin du palais, il tint des propos si insolents que le concierge le menaça de le faire arrêter. Pendant plusieurs jours après la mort du roi, il aida les ouvriers à nettoyer la pièce d'eau du jardin qui se trouve précisément vis-à-vis des appartemens occupés par la reine et Mme. la duchesse de Kent, dans l'espoir d'obtenir un regard de S. M. Chaque soir il allait se placer avec son tilbury sur la route d'Uxbridge, et dès que la voiture de la reine passait, il la suivait dans toutes les directions. Lundi soir, S. M. descendit de voiture avec son illustre mère pour se promener quelques instans sur la route d'Harrow, et aussitôt notre original s'élança de son tilbury et s'approcha de S. M. La duchesse de Kent le fit prier par un de ses pages de ne pas importuner S. M., et de remonter dans sa voiture; sur son refus, S. M. s'éloigna et retourna à Kensington, toujours poursuivie par ce singulier adorateur. Jeudi dernier, au moment du départ de S. M. de Kensington, on le remarqua parmi la foule. Il exprimait son dévouement à S. M. par des cris forcés, puis il courut à son tilbury et précéda le cortège royal jusqu'à Pimlico; depuis il a disparu de Kensington. On a essayé de le faire venir à Tunbridge-Wille, qui est éloigné de Kensington, mais on n'y a pas réussi. »

— M. Graham, l'aéronaute anglais, a fait dernièrement une ascension près de Dublin. Le ballon n'a pas tardé à s'élever au dessus du canal d'Islande. M. Graham ayant voulu descendre peu de temps après, le ballon est tombé dans la mer à 3 milles environ du point de départ. Un bateau à vapeur, placé en observation a recueilli l'aventureux aéronaute et son ballon quelques minutes après que l'aérostat avait touché l'eau. Il est rentré sain et sauf à Dublin.

### FRANCE. — PARIS, LE 22 JUILLET.

Un des secrétaires de M. le comte Sébastiani, ambassadeur de France à Londres, est arrivé hier matin à Paris avec

### FEUILLETON.

#### SOUVENIRS HISTORIQUES.

##### L'AMOUR ET LA GUERRE.

Le soleil du 9 septembre 1798 s'était levé doux et serein sur les monts neigeux qui de tous côtés ceignent d'un boulevard colossal le petit canton d'Unterwald, l'un des trois états forestiers qui firent la fameuse révolution de 1307. L'herbe des belles prairies de la vallée était humide et luisante; une brise parfumée agita mollement les noyers séculaires qui ombragent le bourg de Stanz, chef-lieu du canton. Et pour que rien ne manquât à ce frais tableau bucolique, ce jour là maître Kern, l'un des plus riches descendants de Saint Nicolas de Flue, célébrait la noce de sa fille bien-aimée, la jeune et jolie Gretchen. De bruyants éclats de joie, sortant d'une des plus belles maisons de Stanz, se mêlaient à la fois aux bruits agrestes des montagnes et de la vallée, et aux premiers accords des cloches du village. Réunies dans une chambre toute tapissée de feuillages, plusieurs jeunes filles s'efforçaient à parler la mariée qu'elles entouraient tumultueusement; et, tout entières à cette joyeuse occupation, elles riaient, chantaient, causaient, et par force tenaient close la porte en dehors de laquelle on entendait les garçons du hameau qui s'écriaient :

La mariée! la mariée!

Sa toilette enfin terminée, la mariée écartant ses compagnes alla elle-même ouvrir la porte. Son fiancé Georges, le plus adroit tireur de chamais de tout le pays, s'offrit à elle le premier, la figure rayonnant de bonheur. Gretchen lui tendit la main; et en même temps les yeux de la jeune fille se fixèrent avec une expression d'inquiète curiosité sur les yeux du jeune chasseur.

Mais celui-ci, tout occupé à considérer et à admirer le riche costume qui relevait d'une manière si ravissante la beauté de sa fiancée, ne remarqua point le regard singulier de Gretchen; bien au contraire, la tirant à l'écart, il se prit à lui dire pour la millième fois tous les sentimens de joie et de bonheur qui remplissaient son âme. Gretchen,

des dépêches importantes relatives au traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre.

— Des négociations fort actives sont ouvertes en ce moment pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Suisse. Un courrier est arrivé aujourd'hui de Berne avec des dépêches relatives à ce projet de traité.

— Il n'est question de tous côtés que de traités de commerce. Parmi les causes du voyage que M. de Metternich vient de faire à Munich, on indique le désir de poser les bases d'un traité de commerce entre l'Autriche et la Grèce.

— Voici ce qu'on lit dans l'*Europe* relativement au traité de commerce qu'on dit conclu avec M. Meudizabal et le cabinet de Londres, à la suite duquel devait s'ouvrir un nouvel emprunt par les soins de MM. A., M.

Nous éprouvons une satisfaction que nos lecteurs partageront sans doute, en apprenant en ce moment, qu'après deux longues séances du conseil des ministres consacrées à l'examen du traité, dont une copie lui avait été communiquée, M. Molé vient de déclarer à M. de Compuzano, ambassadeur de Madrid à Paris, que la France s'oppose formellement à la conclusion de ce traité de commerce, et que si le gouvernement espagnol venait à le ratifier, elle se retirerait immédiatement de la quadruple alliance, rappellerait de la Péninsule ses sujets et ses vaisseaux, et serait forcée d'aviser.

— Une instruction judiciaire est commencée devant le tribunal de la Seine, par suite de la saisie qui a été faite à Strasbourg, des papiers de M. de Walsh; ce rédacteur en chef du journal *la Mode* se rendait en Allemagne auprès de la famille déchue; la saisie de ses papiers a provoqué, de la part de la justice, des visites domiciliaires chez MM. Berryer, député, et de Genoude, propriétaire de la *Gazette de France*. A ce sujet, quelques journaux ont fait entendre quelques critiques.

Une seule réponse suffira. Il ne dépend pas du gouvernement d'arrêter le cours de la justice.

L'amnistie a été à la fois une mesure de magnanimité et de force; elle n'est point un désarmement du pouvoir. L'autorité publique ne cessera point d'appeler la sollicitude de la justice sur tout parti qui, désespéré de voir la dynastie nouvelle prendre chaque jour des racines plus profondes, s'efforcera de troubler l'état par de coupables machinations.

Si, dans le cas dont il s'agit, l'autorité judiciaire, dit encore la *Charte* de 1830, a ordonné des perquisitions chez trois individus, on peut être persuadé que ces perquisitions étaient nécessaires, que les renseignements obtenus lui faisaient un devoir d'y procéder, que l'ordre et la sûreté du pays les réclamaient, et qu'il n'y a au monde que l'esprit de faction qui puisse s'en plaindre.

— La *Gazette* donne les détails suivans sur la visite domiciliaire dont MM. de Genoude et Berryer ont été l'objet.

« Hier M. de Genoude a été sommé d'exhiber ses papiers, ce qu'il a fait avec une entière docilité. Après un examen scrupuleux ils ont été renfermés dans des caisses et portés au parquet. Il n'aurait été donné à M. de Genoude d'autre motif de cette perquisition, qu'une lettre écrite par lui à M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, lettre dont M. le vicomte de Walsh s'était chargé, et qui consisterait en remerciemens adressés à S. A. R. pour une croix faite avec du bois planté par le duc de Bordeaux, qu'elle lui aurait adressée à l'occasion d'un douloureux événement, et en protestations de ses sentimens bien connus.

pendant quelques instans, parut l'écouter avec attention; une légère rougeur qui pourtant de temps à autre colorait son pâle visage, annonçait le trouble qui l'agitait intérieurement. Tout-à-coup cédant à son anxiété, et prêtant un oreille attentive à une sourde détonation dont les échos lointains venait de retentir, elle interrompit son fiancé :

— Georges, Georges, quel est ce bruit? On dirait un coup de canon.

Tout est-il tranquille dans la vallée?

— Ces paroles rappellèrent cette fois le jeune homme à de tristes idées; sa figure devint grave, il regarda un instant sa belle fiancée, et répondit :

— Gretchen, vous êtes bien pâle, vous avez pleuré cette nuit?

— Pleuré sur mon pays, soupira la jeune fille.

En effet, la Suisse traversait alors de tristes et douloureuses épreuves. L'antique confédération helvétique, brisée par la force et par l'intrigue, avait fait place à une nouvelle fédération constituée sur le modèle du gouvernement alors établi en France. Les armées du directoire français, appelées en Suisse par quelques cantons républicains, avaient envahi toute l'Helvétie occidentale. Une république helvétique une et indivisible avait été formée, un gouvernement unitaire avait été installé à Lucerne. Tous ces changemens avaient fait répandre bien du sang et des larmes; on s'était battu à Berne, à Lucerne, on se battait encore au centre de la Suisse sur les limites des petits cantons, qui jusqu'à ce moment avaient obstinément refusé de reconnaître la nouvelle constitution. Les troupes françaises, commandées par le général Schauenbourg, et envoyées par le directoire helvétique, s'étaient approchées de l'Unterwald; trois attaques vaines avaient déjà eu lieu, l'ennemi avait battu en retraite; et dans la pensée que cette retraite était définitive, les montagnards, comme on vient de le voir, avaient repris avec insouciance le cours de leurs travaux et de leurs plaisirs. Et de fait, ce jour là 9 septembre, le ciel était si pur, la nature était si belle, qu'il n'était venu à l'idée de personne que cette journée pût être autre chose qu'une journée de paix et d'allégresse.

Le cortège nuptial s'avancait donc brillant et joyeux vers l'église; vers l'église parée de fleurs, où l'orgue faisait entendre une pieuse mé-

« M. de Genoude s'est rendu hier devant M. le juge d'instruction. Après quelques heures d'examen des papiers saisis; ce magistrat a reconnu qu'ils ne contenaient rien qui pût donner lieu à des poursuites. »

La *Gazette* ajoute « qu'un commissaire et quatre agens se sont aussi rendus au domicile de M. le vicomte Walsh, et ont ouvert les portes et les meubles; il y a eu un enlèvement de papiers après une longue perquisition. »

« La visite a eu lieu hier chez M. Berryer. Deux commissaires et quatre agens ont ouvert les portes et les meubles; cette perquisition aurait duré depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à neuf heures et demie du soir. »

« On a enlevé hier deux liasses de papier : l'une composée de vingt-quatre lettres et l'autre de vingt-trois. »

« On avait laissé hier chez M. de Genoude, sous le scellé, un secrétaire dans lequel il y avait un secret qui n'avait pu être ouvert par personne. La justice est revenue aujourd'hui accompagnée de M. Lesage, qui avait vendu le meuble. Le secret étant ouvert, il ne s'y est rien trouvé et ces messieurs se sont retirés. »

— La douane, en visitant le 20, les effets des passagers arrivés au Havre à bord du paquebot anglais de Londres, a découvert, dans le double fond d'une malle, plusieurs proclamations adressées par le duc de Normandie au peuple français. La police, appelée sur le lieu de la découverte, s'est emparée d'abord des proclamations et de quelques lettres destinées à être remises à des notabilités légitimistes. Une de ces lettres était même, dit-on, inscrite à l'adresse du prince royal de Prusse. Le passager auquel appartenait la malle à double fond, a été conduit ensuite à la prison de la ville, en attendant que le procureur du roi et le juge d'instruction aient statué sur la validité de la saisie des papiers et de l'arrestation du voyageur.

— On annonce, depuis quelques jours, que le famex Naundorff (celui qui se dit Louis XVII) n'est plus en Angleterre et qu'il a passé à Boulogne se rendant à Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a statué le 20 de ce mois sur le sort de MM. Reverchon, Tiphaine, Offroy et Hugon, tous quatre amnistiés politiques et accusés de s'être soustraits à la surveillance maintenue contre eux par l'ordonnance d'amnistie du 8 juin dernier. MM. Reverchon et Hugon ont été condamnés à trois jours de prison. Tiphaine à trois mois et Offroy à cinq mois. Tous ces condamnés ont déclaré qu'ils allaient interjeter appel de ce jugement.

— La justice-de-peace de l'arrondissement de Paris donnait hier le spectacle d'un singulier débat conjugal. Un mari venait d'appeler sa femme devant le magistrat conciliateur, pour lui enjoindre d'aller au marché. Sa dame répondait qu'elle était de trop bonne maison pour aller elle-même faire emplette de carottes et de navets, que monsieur avait des domestiques pour cela et qu'elle préférerait une séparation de corps plutôt que de se rendre au caprice de son mari.

Nous ne savons quelle est la sentence rendue par le juge de paix dans cette grave affaire.

### TROUBLES ET ARRESTATIONS A GRENOBLE.

De tout temps les jeunes ouvriers de Grenoble ont été dans l'habitude, pendant la belle saison, de se réunir le soir en petits groupes sur les glacis de la ville pour prendre le frais, s'amuser et chanter. Dernièrement la police ayant pris ombrage, voulut faire cesser ces chants, bien qu'ils n'eus-

sent rien de répréhensible. Le 20, le prêtre attendait déjà debout devant le grand autel. En tête du cortège, le ménestrier raclait gaiement sur son violon le ranz des vaches d'Unterwald, et l'heureux Georges, tout en aidant la démarche inégale de sa campagne, murmurait à son oreille des paroles de confiance et de bonheur.

Gretchen l'écouloit en tournant sur lui des yeux pleins de mélancolie et d'inquiétude, car elle ne pouvait réussir à calmer entièrement ses appréhensions intérieures. D'autant plus que le bruit des détonations lointaines continuait à se faire entendre, et semblait même se rapprocher. Les hommes qui l'entouraient commençaient eux-mêmes à montrer de l'agitation. Cependant le cortège était entré dans l'église, et déjà les époux étaient agenouillés devant l'autel, lorsque Gretchen, les traits altérés, s'écria tout-à-coup : — Ecoutez, écoutez, voici l'ennemi, nous sommes perdus!

La jeune fille avait raison; il n'en fallait plus douter : les 2,000 chasseurs d'Unterwald allaient être obligés de tenir tête à 15,000 soldats aguerris, débarqués à l'improviste sur la rade de Stanzstad. Un villageois qui redescendait du clocher où il était rapidement monté à la première alarme, mit le comble à l'effroi en s'écriant : — Aux armes! aux armes! Stanzstad est en feu; les postes de la montagne sont forcés; l'ennemi est déjà dans le bourg!

Une fusillade nourrie qui, à l'instant même, s'engagea presque sous les croisées de l'église, vint confirmer ces paroles d'une manière, hélas! bien cruelle. A chaque minute, les assaillans gagnaient du terrain, les vitraux des fenêtres volaient en éclats les uns après les autres; une pluie de balles, qui vint tout à coup frapper en sifflant le marbre de l'autel, avertit les femmes qui étaient encore dans l'église de songer à la fuite. Gretchen, elle-même entraînée par ses amies, allait fuir, quand Georges, les habits en désordre, la figure ensanglantée, un sabre brisé à la main, se jeta au devant d'elle, et la ramenant vers l'autel. — Ce soir la tombe au lieu du lit nuptial, s'écria-t-il; mais ne quittons cette vie que réunis par un lien solennel, que réunis devant Dieu pour l'éternité. Bon père, continue l'ouvrage que tu as commencé!

Mais le prêtre ne répond pas, le prêtre, incliné sur le marbre, demeure immobile; Georges s'approche de lui; il lui soulève la tête; cette tête et

sent rien de politique; il fallu pour cela recourir à la force armée, et, un de ces derniers soirs, au moment où leurs chants venaient de commencer au milieu d'une foule de personnes accourues pour les entendre, ils furent tout-à-coup chargés par de forts détachements de soldats. Plusieurs arrestations ont eu lieu; elles ont causé dans Grenoble une extrême irritation. (Le Monde.)

**Bruits de bourse.** — Intervention; rentrée de M. Thiers au ministère; dissolution prochaine des chambres; refus fait par le gouvernement espagnol au cabinet français de rompre le traité de commerce, sur le point d'être conclu entre l'Angleterre et l'Espagne. — Ces nouvelles, très contradictoires, puisqu'il était, au contraire, question de refuser tout secours à l'Espagne, si le traité de commerce avait lieu, ont eu pour effet de faire baisser le 3 p. c. de 79 20 à 79 fr. et de faire monter l'actif de 21 3/4 à 22 1/4. Quoique nous n'ajoutions aucunement foi aux divers bruits qui ont couru, nous ne saurions cependant nous dissimuler que la baisse du 3 p. c. et la hausse de l'actif n'ont pas d'autre motif que ces vagues rumeurs. La hausse de l'actif pourrait cependant s'expliquer par les dernières nouvelles d'Espagne, annonçant l'échec éprouvé par don Carlos; mais nous ne trouvons rien pour justifier la baisse de 3 p. c., si ce n'est l'intervention et la dissolution des chambres. — Les chemins de fer ont repris faveur; l'avis officiel de l'ouverture prochaine de celui de St. Germain a ramené la spéculation sur ces valeurs.

**AFFAIRES D'ESPAGNE.**

21 juillet. Le courrier qui est tombé au pouvoir des factieux sur la route de Saragosse est, d'après le *Phare*, le courrier Esgaritz de Bayonne, appartenant à l'ambassade française et allant à Madrid avec des dépêches du gouvernement: il a été arrêté le 13 à Muela et emmené prisonnier par la bande de Langostera.

— Nous apprenons que plus de 300 individus ont été arrêtés depuis deux mois sur la frontière d'Espagne, comme ils se rendaient à l'armée de don Carlos.

— Le paquebot à vapeur *Méditerranée*, arrivé le 15 à Marseille, y a porté des nouvelles de Valence jusqu'au 10 courant à midi. Ces nouvelles sont en grande partie les mêmes que nous avons reçues par le télégraphe. On entendait toujours une canonnade assez vive du côté de Castellon; on disait même que les faubourgs avaient été emportés par quatre bataillons carlistes.

Borso est arrivé par mer à Castellon avec 1,000 hommes. La frégate et le brick anglais sont allés à Vinaroz prendre le reste de la légion de Borso et la porter à Murviedro, où se trouve déjà Sanchez avec 2,000 hommes.

L'armée du prétendant a tourné Murviedro par Canet; cette place a fait jouer son artillerie sans résultat, l'avant-garde des insurgés était arrivée aux Hostols de Puzol, 2 lieues 1/2 de Valence.

Le courrier de Madrid, qui manquait depuis deux jours, s'étant arrêté à Requena à cause de l'entrée des bandes de Frayle et de Tallada à Utiel, est arrivé à Valence le 10 au matin.

On évalue les forces du prétendant à environ 20,000 hommes avec les bandes valenciennes.

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.**

Bordeaux, 19 juillet 1837, à 7 heures du soir.

Le général commandant la 11e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

Le prétendant paraît vouloir se diriger sur le royaume de Murcie; il a quitté Torrens le 11, prenant la route de Leira, laissant Valence à la gauche. Orca était le même jour à Serica; Buerens arrivait à Terruel, et repartait immédiatement pour rejoindre Orca et Moya. Espartero écrit, du 12, qu'il marchait du côté de Dera et Cetina pour rejoindre Buerens. Les bandes de Langostera et autres, qui étaient dans les environs de Saragosse, se sont retirées sur Belchite, la route est libre, et les courriers de Madrid en retard sont arrivés. Les nouvelles de cette capitale vont jusqu'au....

(Interrompue par la nuit.)

— Une lettre de Cérat du 12 confirme que le baron de Meer était le 7 de ce mois à la Panadella: il revenait des bords de l'Ebre et de Borjas.

Il y avait le 9 à Solsona, ville au pouvoir des insurgés, 1,200 de leurs blessés ou malades.

— Une personne qui vient d'arriver de St. Sébastien nous apprend qu'une nouvelle insurrection militaire a éclaté le 16 dans cette ville; le régiment de la reine a refusé tout service et déposé les armes. Le général Jauregui avait convoqué les notables de la ville qui se sont offerts à garder la ville avec la garde nationale et ils ont demandé que les troupes insurgées

calme et pure, mais pâle et froide; il découvre la poitrine du vieillard, dans cette poitrine il y a un large trou d'où coule à flots le sang... La balle a frappé à cette place... Le prêtre est mort.

En cet instant un montagnard, le front couvert de sueur arrive en courant et en criant:

— Sarnem est attaqué!... Cependant on se défendait encore dans la chapelle St. Jacques, mais celle de Winkelried quoique remplie de munitions, manque d'hommes pour sa défense.

— Nous deviendrons des hommes! s'écria Gretchen, montrant quelques jeunes filles qui étaient demeurées près d'elle; puis elle se précipita au côté de Georges.

— Adieu! dit-elle; nous nous reverrons au ciel!... adieu, mon bien-aimé!

Une explosion terrible ébranla les murs de l'église: c'était une pièce d'artillerie qui venait de vomir sa mitraille, Stanz était aux mains des vainqueurs.

Sur la route de Stanz à Sarnem, il y avait autrefois une petite chapelle à murs blancs percés de meurtrières grillées à toit recouvert de tuiles rouges et surmonté d'une croix brillante. Cette chapelle était en grande vénération dans toute la contrée, car elle rappelait au souvenir, soit la victoire remportée sur un dragon monstrueux par le vieux Stranth de Winkelried, soit le dévouement sublime qui a rendu célèbre le nom d'Arnold de Winkelried; cette chapelle rappelle aujourd'hui à tous les cœurs suisses un troisième événement que nous allons rapidement conter.

Comme le montagnard l'avait dit, la chapelle de Winkelried était pourvue d'armes et de munitions; de plus on avait eu la précaution de faire de nombreux abatis dans les environs, et de pousser de grands quartiers de roc dans le chemin, de façon à en embarrasser le passage.

La défense de ce poste était donc assez facile; et Gretchen en voyant qu'elle avait été suivie par dix-sept jeunes filles robustes et déterminées à vendre chèrement leur vie, se flatta de l'idée qu'elle pourrait arrêter assez longtemps les troupes étrangères qui allaient arriver par la route de Sarnem, pour donner le temps aux habitants des vallées voisines de secourir leurs malheureux frères de l'Unterwald. En attendant l'ennemi,

fussent renvoyées, mais on nous assure que les soldats s'y sont refusés.

Nous devons ajouter que le bruit de l'entrée de don Carlos à Madrid mis en circulation à St. Sébastien par on ne sait quels agents, paraît être la principale cause de ce soulèvement.

Nous apprenons d'ailleurs d'une manière positive que les bataillons carlistes qui étaient à Vera et dans les environs sont partis avant hier soir en toute hâte pour se concentrer sur Hernani.

— On écrit de Saragosse, le 15 juillet:

La Villa de Muel a été visitée le 13 par la bande de Tena et Haugostera, forte de 1500 fantassins et 150 chevaux. La maison du commandant de la garde nationale et la municipalité ont été pillées, et les factieux se sont retirés après avoir enlevé 3,000 réaux. Le 14 dans la matinée, ils prenaient la route de Mezalocha, Osnar, s'est dirigé de Longarès sur Paniza. Les bandes qui menaçaient Saragosse ont exécuté un mouvement rétrograde par ordre supérieur. Elles s'étaient approchées la nuit dernière à 20 minutes de la place. Elles sont parties ensuite pour Fuentes et Belchite.

22 juillet — Le ministère se borne ce soir, pour toutes nouvelles d'Espagne, à donner la fin de la dépêche-télégraphique:

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 15 au soir. Tout était tranquille. Le ministre de l'intérieur a été remplacé par M. Acuna, membre des cortès.

Nous avons aussi des nouvelles de Madrid du 15, venues par Estafette; et elles annoncent que la nomination de M. Acuna est un triomphe pour le parti du mouvement.

On avait témoigné des craintes d'émeute; mais elles se sont dissipées à la nomination du nouveau ministre de l'intérieur.

Les débats dans le sein des cortès sont toujours très animés. M. Mendizabal a été vivement attaqué en comité secret pour avoir arrêté le paiement des dividendes de la dette sans consulter les cortès, et la question devait être reprise en séance publique.

Dans la séance des cortès du 15, il a été donné lecture d'une proposition de M. Gorosari, qui demande le rétablissement de la société patriotique ou des réunions publiques pour discuter des matières politiques; on a passé à l'ordre du jour. L'article 10 du projet sur la suppression des dîmes, lequel défend de vendre les biens ecclésiastiques avant 1840, a été adopté ensuite.

Puis M. Alvaro a dit: Tandis que les cortès discutent avec le plus grand calme des lois pour la génération future, la situation actuelle de la patrie est critique et alarmante. Vous avez nommé plusieurs commissions chargées d'examiner l'état de la guerre et des finances, et ces commissions n'ont pas encore fait leur rapport. Je les invite, en conséquence, à accélérer leurs travaux.

MM. Olozaga et Lujan ont défendu les commissions, et la séance a été levée.

Les nouvelles du royaume de Valence rentrent dans ce qui a été publié ce matin par le *Moniteur*, seulement Espartero n'osa pas affirmer encore que le mouvement de don Carlos sur Murcie fût bien dessiné.

Les lettres de Valence et de Castellon de la Plana témoignaient une grande confiance dans les moyens de défense de ces deux villes.

— Nous venons de recevoir les journaux de Barcelonne des 13 et 14 du courant.

Il se confirme que les carlistes ont abandonné le siège de Castellon, se repliant sur Villareal. L'attaque contre Castellon commença le 8 à 2 heures du matin: les carlistes parvinrent à pénétrer jusqu'à l'Ermita del Galvario, et à s'emparer de la hauteur de s Capucins: mais la garnison se défendit toujours avec bravoure. Enfin elle fit une sortie, attaqua l'ennemi à la bayonnette et le chassa de ces positions.

L'approche de l'armée d'Orca a obligé le prétendant à se retirer de ses positions devant Valence.

**NOUVELLE IMPORTANTE. — Capitainerie-générale de l'armée de Catalogne.**

Le gouverneur militaire de Cervera, dans une dépêche confidentielle et datée d'hier, 11 heures du matin, me mande: « Je reçois à l'instant la nouvelle d'une grande affaire donnée à Valence par le général Orca. Le brigadier Iriarte et Nogueras. Le champ de bataille nous est resté. Le prétendant et Ca-

la petite garnison féminine compléta ses moyens de défense. Le soleil avançait dans sa course; dans le lointain, de tous côtés, retentissait la fusillade; on se battait partout, dans les villages, dans les maisons, dans les vallons, dans les endroits où se trouvait un homme libre à opposer à un oppresseur. Comme le combat ne cessait point, Gretchen pensa un moment que ses compatriotes étaient parvenus à l'emporter encore cette fois; mais une troupe de soldats qui débouchèrent à l'improviste au fond de la vallée, tambours battans, drapeau déployé, lui fit tout à coup pressentir la fatale vérité. Il ne restait plus à ces jeunes filles qu'à mourir en héroïnes, puisque la liberté de leur pays venait de succomber.

La troupe avançait; Gretchen, levant rapidement une carabine pourvue d'une triple charge, ajusta un officier. L'officier tomba. Dix-sept balles partirent au même instant de la chapelle, et allèrent encore frapper dix-sept victimes. Les soldats n'étaient pas hommes à se laisser ainsi arrêter dans leur course victorieuse; mais ils ne pouvaient tirer qu'au hasard, tandis que Gretchen et ses amies, adroitement embusquées, ne faisaient pas feu une seule fois sans tuer ou blesser quelqu'un.

Toutefois l'action ne pouvait pas durer bien longtemps; les soldats étaient parvenus à se frayer un chemin à travers les rochers et les troncs d'arbre; l'heure de l'agonie avait sonné pour les jeunes héroïnes; plusieurs étaient blessées, mais n'en continuaient pas moins à se défendre; seulement, lorsqu'elles ne pouvaient plus manier elles-mêmes leurs armes, elles chargeaient celles de leurs compagnes, puis si elles sentaient que la mort allait les saisir, elles se traînaient sur leur genoux ou leur poitrine, à défaut de mains s'accrochant avec les dents à ce qu'elles pouvaient atteindre; elles montaient sur la brèche, et là, en faisant à leurs amies un rempart de leurs corps, elles attendaient avec calme qu'un dernier coup vint les achever.

Gretchen, seule eût les dix-huit heures, était encore debout, non qu'elle se fût ménagée; au contraire, sans cesse encourageant ses compagnes; les postant aux endroits les plus favorables, et presque toujours combattant à découvert, c'était un miracle qu'elle n'eût pas déjà été tuée cent fois! Oh! ce n'était plus maintenant la jeune fille ricieuse et insouciance, n'aimant que les douces occupations du chalet

brera ont perdu beaucoup de monde. Je m'empresse de vous en donner avis.

Barcelone, 13 juillet. Signé CHRISTOBALL THYLL. (El Vapor du 14 juillet, arrivé ce matin.)

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, LE 23 JUILLET.**

S. M. le Roi est arrivé en cette ville aujourd'hui à 10 heures.

— La première chambre de la cour d'appel de Bruxelles vient de décider en cause du ministre des finances contre Geets, que quand les ingénieurs chargés de lever le plan terrier ou figuré de terrains à acquérir pour cause d'utilité publique rencontrent des obstacles dans l'exécution de leurs travaux; il ne leur est pas permis de renverser ces obstacles de leur autorité privée. Ils doivent pour cela avoir le consentement du propriétaire, et, à défaut de ce consentement, le pouvoir judiciaire seul est compétent pour statuer sur ce qu'il y a à faire. (Arrêté du 19 juillet 1837.)

**COURSES DE CHEVAUX. — Deuxième jour.**

Hier, quoique le temps semblât plus favorable que jeudi dernier, les courses avaient attiré moins de monde. La Reine est arrivée à deux heures et demie. S. M. était accompagnée du Prince royal.

La reine a regu, dans sa tribune, les hommages des ministres d'Angleterre et de France, elle a fait asseoir Mme Serrurier à sa gauche. Le jeune prince est plein de santé et de fraîcheur; il paraissait beaucoup s'amuser de ce spectacle et ce n'est pas sans peine que M. de Lagotellerie a pu l'empêcher avant la fin des courses et le soustraire à la trop grande fraîcheur du vent qui aurait pu l'incommoder.

Avant l'arrivée de la Reine la première épreuve de la première course avait eu lieu. En face de la tribune de S. M. et sur le devant de la tribune du jury, on avait exposé le beau vase en vermeil destiné à servir de prix.

**Courses des chevaux indigènes. — Prix 2,500 fr. —** Deux épreuves en partie liée. Ce prix a été disputé par quatre chevaux: *Moonraker*, le vainqueur de jeudi dernier, à M. Spitaels; *Sophie*, à M. Holton; *Delphin*, à M. le comte Duval de Beaulieu; *Rebecca*, à M. le comte de Hompesch. — Première épreuve: *Moonraker*, serré de très-près par *Sophie*, est arrivé le premier; à la seconde épreuve, il a gagné le prix.

**Course particulière. —** Engagement entre *Lucifer*, à M. Boacqué et *the Rapid*, à M. de Caters. M. de Caters montait lui-même son cheval, l'engagement ne consistait qu'en un seul tour de l'hippodrome. Cette course a été fort mal tournée. *Lucifer* est un cheval lourd de peu de moyens. *The Rapid*, vaincu jeudi, a été victorieux aujourd'hui, mais s'il avait eu à courir dix pieds de plus, il ne serait pas arrivé; déjà il refusait de marcher et se jetait sur la corde extérieure.

**Courses des chevaux de toutes races. — Prix royal: Un vase en vermeil. Deux épreuves en partie liée. Six chevaux se sont présentés en lice. Ce sont: *Lampo*, vainqueur jeudi dernier, à M. le vicomte Oubouard; *Elisondo*, à lord Seymour; *Vélocipède*, à M. Cassiers; *Taishteer*, c'est le cheval annoncé de M. William Cockerill; *Désirée*, à M. le comte de Hompesch; et *Prométhée*, à John Cockerill. Aux deux épreuves *Taishteer* est arrivé le premier au but; il a devancé à la seconde *Lampo* de près d'une longueur de cheval.**

Cette course terminée, le vase a été porté au pavillon royal par M. Van Volcken et MM. les membres du jury. M. William Cockerill les accompagnait; la reine lui a remis le prix. S. M. est aussitôt repartie pour le château de Lâcken.

**EMPRUNT DE 100,000,000 frs.**

Le ministre des finances informe les porteurs des coupons d'intérêts échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1837, de l'emprunt de 100,000,000 fr. à 5 p. c., qu'ils peuvent, dès à présent, en recevoir le montant aux bureaux des divers agents du caissier général de l'état. Les porteurs des obligations dudit emprunt, sorties au tirage au sort du 10 mai dernier, pour être remboursées au pair le 1<sup>er</sup> novembre 1837, pourront aussi avant cette époque, en obtenir le paiement aux mêmes bureaux, contre la remise des titres et de tous les coupons dont l'échéance est postérieure au 1<sup>er</sup> novembre 1837, et ce, moyennant une retenue sur le capital desdites obligations, d'un quart pour cent par mois, à partir du premier jour du mois dans lequel le remboursement sera effectué.

on les jeux de la chaumière: c'était une femme virile défendant à la fois sa patrie et son Dieu.

Dés cris confus qui s'élevèrent du côté de Stanz suspendirent un instant la marche des soldats; Gretchen aussi prêta l'oreille; peut-être ses concitoyens étaient-ils vainqueurs; peut-être était-ce du secours qu'on lui amenait. Mais en regardant attentivement à l'horizon, elle entrevit distinctement les couleurs d'un drapeau étranger... Tout était accompli: l'Unterwald était soumis à la république une et indivisible. Il ne restait plus d'amis, plus de parents à Gretchen, tous avaient dû succomber; il ne lui restait plus qu'à suivre leur exemple. La dernière de ses compagnes venait d'expirer en lui disant adieu, et les soldats, la baïonnette au poing, n'étaient plus qu'à quelques pas d'elle: Mon Dieu! mon Dieu! je mets mon ame entre tes mains... s'écria-t-elle, et plongea dans un tonneau de poudre un pistolet armé, elle en pressa la détente... Une lueur subite embrâsa l'atmosphère, la terre trembla, les échos les plus lointains entendirent et répétèrent l'explosion terrible que fit en sautant la chapelle de Winkelried.

Les premiers soldats qui regardèrent les cadavres étendus sur le carreau reculèrent en criant: Ce sont des femmes... Jusque-là la fumée les avait empêchés de distinguer le sexe de leurs antagonistes. A cette vue, leur cœur fit place à la lividité; ils auraient bien voulu donner la sépulture à leurs braves ennemis; mais comme le tambour battait toujours, il leur fallut avancer. Tout en s'éloignant, ils secraient dans leurs montaches poudreuses contre leurs officiers, qui leur avait fait massacrer de si nobles jeunes filles.

Tel est l'épisode tout-à-fait héroïque que vous racontera le père de l'Unterwald, si vous allez le visiter dans sa chaumière; tel est la scène dramatique et sanglante dont le souvenir s'attache aux ruines de la chapelle de Winkelried. Voyageurs, allez méditer sur les débris de cette pauvre chapelle alpestre; sûrement ils vous inspireront une profonde horreur pour tout ce qui s'appelle guerre et bouleversement politique; pour tout ce qui tend à aider et à favoriser les pensées ambitieuses de ces hommes de sang qui croient pouvoir impunément se faire un jeu du repos et du bonheur de leurs semblables. (La Paix.)

Lloyd bruxellois (trois heures) — L'opinion générale était qu'il devait y avoir une réaction en baisse à Paris. Personne n'avait connu le cours par extraordinaire. Lorsque la malle-estafette a été arrivée, les spéculateurs ont paru surpris, et il a été traité passablement de pièces au comptant, le prix fin courant est le même, primes à un mois 21 dont 4. Société de Mutualité 410 3/4 A. 411 P.; Actions-Réunies tot 3/4. Il n'a pas été question des autres valeurs.  
Anvers (deux heures.) — Ardoin 49 3/4 3/8 1/2 5/8 A. au comptant, grande activité dans les opérations.

LIEGE, LE 24 JUILLET.

BULLETIN.

Le refus du roi de Hanovre de prêter serment à la constitution du pays, a attiré l'attention de la presse française et surtout celle de la presse anglaise, et il y a eu unanimité parmi les feuilles libérales pour flétrir la conduite du nouveau souverain. C'est là un fait de triste augure, sous quelque rapport qu'on le considère. En nous plaçant, comme nous l'avons toujours fait, au point de vue de la modération, qui seule, suivant nous, peut assurer tous les progrès véritables, nous ne serons pas des derniers à déplorer le coup-d'état qui prive les Hanovriens des garanties de liberté qui leur étaient acquises. C'est déjà un événement fort malheureux de voir tous les citoyens d'un pays privés tout à coup des droits dont ils jouissaient, et retomber sous le joug d'institutions vieilles et peu en rapport avec l'état actuel de la civilisation; mais le mal ne s'arrête point là, nous craignons qu'il ne s'étende à l'Allemagne toute entière.

En effet, on ne saurait se dissimuler qu'en présence de l'acte odieux posé par le roi de Hanovre, tous les citoyens des états constitutionnels de l'Allemagne n'éprouvent des craintes plus ou moins vives sur le sort des institutions dont ils jouissent; car il n'y a plus pour eux de véritable sécurité. La défiance pousse à l'opposition, et augmentera l'irritation des esprits. De funestes conséquences peuvent résulter de cette situation violente. Le pouvoir rencontrera des résistances qui ne seraient point nées dans d'autres conjonctures, et auxquelles on n'aurait peut-être point songé. Fasse le ciel que nos prévisions soient trompées! Mais on peut craindre des désordres, des troubles, toujours funestes en eux-mêmes; et, en présence d'événements de cette nature, les partisans du pouvoir absolu ne manqueraient pas de présenter les institutions constitutionnelles comme étant la cause de l'agitation des peuples, comme les portant partout en germe avec elles. Les gouvernements absolus sentiront aussitôt s'accroître leur antipathie, leurs défiances pour les constitutions. Ils leur deviendront plus hostiles encore qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ces dispositions ne favoriseront point le rapprochement qui s'était déjà manifesté entre les états de l'Allemagne et les pays constitutionnels, la France, l'Angleterre et la Belgique. Au contraire, la Prusse et l'Autriche essayeront peut-être de resserrer les liens rompus, ou du moins fort affaiblis, de leur ancienne alliance avec la Russie.

Nous sommes de ceux qui croient au progrès; nous pensons qu'il n'est donné à aucune puissance de prévaloir contre lui, et nous croyons que, quoiqu'on fasse, l'Allemagne appartient au progrès; mais nous l'aimons mieux marchant paisible et régulier, que s'abandonnant à des mouvements violents, à des troubles sanglants, comme ceux qui pourraient être le résultat des circonstances où l'Allemagne se trouve jetée, par la conduite déloyale du nouveau prince de la confédération.

En regard de ce triste événement, on est heureux, on se sent soulagé, d'avoir à parler de la lettre du comte Durham aux électeurs anglais. C'est pour nous un fait très important. L'honorable lord nous semble désormais acquis à ce progrès régulier, qui sait concilier le mouvement avec la sécurité. Cet homme d'état repousse les utopies de ceux que nous avons vu agiter la France pendant ces dernières années, et qui voulaient précipiter leur pays dans une carrière que l'expérience n'avait point explorée, et où le premier pas devait amener la guerre. Lord Durham est entouré d'une grande popularité. On a vu les journaux de toutes les couleurs se rallier à son opinion; il compte des amis nombreux parmi les hommes politiques les plus distingués de l'Angleterre; l'acte par lequel il vient de se signaler, doit donc exercer une influence notable sur la marche des affaires. Toutefois, il faut reconnaître que l'influence d'un homme est bien peu de chose à une époque de démocratie comme la nôtre; la volonté, l'opinion des masses, des agglomérations plus ou moins vastes d'individus, peuvent seules maintenant imprimer une direction aux affaires; nous considérons la profession de foi du comte de Durham, comme l'expression des opinions d'une classe nombreuse, celle de tous les hommes ardents, qui, avant la réforme, c'est-à-dire quand la liberté était faible et le pouvoir tout puissant, n'ont gardé aucune mesure dans leurs attaques; mais arrivés au jour où le pouvoir commence à rentrer dans les limites qui lui sont assignées par la nécessité de garantir l'ordre social, ces mêmes hommes veulent régler le mouvement réformateur, conserver enfin tout en améliorant, comme l'a dit l'honorable comte. Déjà nous avons fait remarquer une pareille tendance chez un autre citoyen anglais non moins éminent, M. Brougham, qui, dans une occasion encore récente, a lancé contre les hommes pressés, comme il les appelle, quelques-unes de ces paroles éloquentes qui lui sont familières. Nous disions alors que la cause d'une prudente modération se ferait bientôt de nouveaux et de nombreux partisans, que les paroles de lord Brougham en étaient pour nous un gage certain, et nous voyons nos prévisions se réaliser.

Nous apprenons que M. Jacques Coghen vient d'être nommé comte par le pape. M. de Meulenaere avait déjà été élevé à la même dignité, en récompense de son attachement à la foi catholique; mais on ignore encore jusqu'à présent ce qui a valu à M. le gouverneur de la Flandre occidentale cette haute marque de faveur de sa sainteté.

La loi sur l'extradition dont on avait tant redouté la funeste influence, ne cesse d'être pour le pays de la plus haute utilité; c'est un puissant moyen de purger la Belgique de tous

les criminels qui y viennent chercher un abri contre les peines qu'ils ont encourues dans leur pays: la semaine dernière, le nommé Delsay, garde-champêtre, prévenu de viol commis sur une jeune fille de quinze ans, et renvoyé aux assises par la chambre des mises en accusation de Cologne, a été extrait des prisons de Liège et remis aux autorités prussiennes. Aujourd'hui, on a extrait de la même prison, et remis aux mêmes autorités, le nommé Wolff, prévenu de faux en écriture publique.

L'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique tiendra demain mardi, à 5 heures, sa troisième séance annuelle. On y donnera lecture de plusieurs morceaux remarquables; on cite entre autres une pièce de vers, fort belle, due à la plume d'un jeune Liégeois, intitulée *Franchimont*. Cette séance aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures; un public nombreux ne manquera pas d'y assister.

Nous apprenons qu'avant-hier un nommé Jean Louis Joseph Darcis, célibataire, né à Liège, ouvrier tailleur, demeurant au faubourg Sainte-Walburge, est tombé dans un puits, où l'a entraîné le poids d'un seau; il en a été retiré mort.

Samedi, trois bateaux chargés de coussinets et un quatrième chargé de rails pour le chemin de fer, sont arrivés au port de la Goffe.

C'est aujourd'hui que se sont ouvertes les assises du troisième trimestre de l'année 1837, sous la présidence de M. le conseiller Doehen. Voici la désignation des affaires qui seront soumises au jury et le rang dans lequel elles seront appelées:

- Lundi 24. — Libon, vol dans un atelier.
- Mardi 25. — Fort, tentative de viol. — Boulanger, coups à son père.
- Mercredi 26. — Forir, vol domestique. — Houssa et Servin, faux témoignage et subornation de témoin.
- Jeu 27. — Léonard, menaces d'incendie.
- Vendredi 28. — Dubois, tentative de meurtre.
- Samedi 29. — Quatresooz, tentative d'assassinat.
- Lundi 31. — Roufosse, meurtre.
- Mardi, 1er août. — Demonlin, vol. — Lahaye, blessure grave.

Mercredi 2. — Hanlet, vol. — Deponille, vol.

Jeu 3. — Cornet, attentat à la pudeur avec violence.  
— Par arrêté royal du 15 ce mois, le roi a commué la peine du nommé J.-B. Marien, condamné à la peine de mort par les assises d'Anvers, pour vol par récidive et avec circonstances aggravantes, en celle de travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

— Le *Journal des Flandres* dit qu'il y a eu une fausse alerte parmi les troupes hollandaises de la Zélande, dans la soirée du 17.

Toutes les garnisons et toutes les compagnies en cantonnement ont été tenues sous les armes pendant la nuit du 17 au 18 et pendant les journées du 19 et du 20. De fortes reconnaissances étaient envoyées sur tous les points de la frontière avec ordre de se tenir cachées dans les grains pour voir s'il n'y avait pas de notre côté des dispositions d'attaque. Il paraît que le bruit s'était répandu dans l'après-dîner du 17 que le roi Louis-Philippe était mort et que Bruges était en révolution.

ANNONCES.

LOCATION DE CHASSE.

Le samedi 5 août 1837, à 3 heures après midi, il sera procédé à LA MAISON COMMUNE A AMAY,

Par le collège des bourgmestres et échevins, à la mise en location pour le terme de 9 ans, DU DROIT DE CHASSER dans les bois communaux, terrains vains et vagues et bruyères de la dite commune.

Aux conditions dont on peut dès maintenant prendre communication au secrétariat de la dite commune. 1389

VENTE

POUR CAUSE D'INDIVISION,

D'UNE MAISON,

EN FORT BON ÉTAT ET TRÈS COMMODÉMENT DISTRIBUÉE.

JEUDI, 10 août 1837, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, à l'adjudication de la maison, n. 647, rue Mont-St-Martin, en cette ville, avec cour, devant et derrière, pompe, citerne et tous autres accessoires nécessaires.

L'acheteur pourra l'occuper au 1er mars prochain et aura la faculté de retenir une bonne partie du prix, sur le pied de 4 p. c.

On peut prévenir la concurrence, en traitant de gré à gré, avant le jour, fixé pour la séance publique.

S'adresser à M. Eugène RENARD, imprimeur-libraire et rentier, sous la Grande-Tour, de même qu'au notaire SERVAIS 1384

LE VENDREDI 28 juillet courant, à 2 heures, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA en son étude rue Féronstrée, en UNE SEULE OU PLUSIEURS PORTIONS LES TERRAINS situés à droite de la nouvelle rue Marengo, allant du Quai au Faubourg St. Léonard, longeant vers la fonderie la propriété de M. Schaffers.

S'adresser audit notaire, ou à M. M. BELLEFROID, rue Hors Château et à la Goffe. 1321

L'ADJUDICATION PRIMITIVE du CASINO, quartier d'Avroy, à Liège, n'ayant pas été confirmée, l'on peut acheter cette charmante propriété, de gré à gré.

Au reste, il est évident qu'elle ne peut manquer d'offrir encore plus d'importance et d'agrément par la construction du nouveau quai de halage et l'établissement du chemin de fer. Le bail de la Société d'Harmonie expire au 1er mars 1838.

Il sera loisible à l'acquéreur de profiter d'un assez long crédit.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, pour la communication des titres et du plan figuratif. 1385

VENTE DE BIENS FONDS.

LE MERCREDI, 9 août 1837, à 10 heures du matin, chez le sieur Bernard FRÈRE, aubergiste, à Hermée, le notaire SERVAIS de Liège, PROCÉDERA A L'ADJUDICATION par voie D'ENCHÈRES,

DES FONDS RURAUX,

ci-après désignés; savoir:

COMMUNE DE HERMÉE.

- 1°. UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR, au cochène, près du sentier GUERIU, contenant 85 ares 19 1/2 verges grandes.
- 2°. Une idem, de 43 ares 59 centiares, 10 verges grandes NOMMÉE LE DEMI-BONNIER DOREYE, au sentier DE LA GROSSE PIERRE.
- 3°. Une idem, de 15 ares 36 centiares, 3 verges grandes 10 petites A LA GROSSE PIERRE.

HOUTAIN St. SIMEON.

4°. Une idem, de 43 ares 59 centiares; 10 verges grandes au lieu DIT CHEVAL-LOUIS. Ces pièces sont exploitées par MM. Lhoest et Leliégeois.

Les conditions de la vente laissent aux acquéreurs de grandes facilités de paiement. 1386

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 17 juillet, 1837 A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics, attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 3 ares 95 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à M. FABRY-BECKERS DE CORTIS, propriétaire, domicilié à Liège, indiquée et figurée sous le n° 55, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2° de 76 ares 95 centiares, sur une parcelle de prairie non arborée, indiquée et figurée sous le n° 53, section B, audit plan cadastral; 3° d'un hectare 33 ares 99 centiares sur une pièce de terre, indiquée et figurée sous le n° 52, section B, audit plan cadastral; 4° de 68 ares 44 centiares de verger, indiquée et figurée sous le n° 54, section B, audit plan cadastral; 5° de 18 ares 44 centiares de pré, indiqué et figuré sous le n° 58, section B, audit plan cadastral, lesquels immeubles sont tous situés dans la commune d'Ans et Glain et appartiennent audit M. Fabry-Beckers, attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit M. Fabry-Beckers, à comparître, le dix août prochain, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés mentionnées.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1360

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

MARDI 25 JUILLET 1837, ET JOURS SUIVANS,

A 2 heures de relevée,

Il sera vendu publiquement par le ministère de M. DEBEFVE, notaire, au domicile mortuaire, sis quai d'Avroy, n° 614, vis-à-vis des Augustins à Liège, de feu le docteur SCHMERLING,

LE BEAU MOBILIER

Dépendant de cette succession

Consistant en UN SUPERBE MEUBLE DE SALON EN ACAJOU, tables, chaises, fauteuils, sofas, commodes, secrétaires, garde-robes, lavabos, toilettes, formes de lits, literies, linges, pendules, fayences, porcelaines, cristaux, batterie de cuisine; vins du pays, bordeaux et bourgogne; argenterie, une montre, bijoux et quantité d'autres objets trop longs à détailler. — ARGENT COMPTANT.

La VENTE DES LIVRES aura lieu immédiatement après celle du mobilier et sera annoncée postérieurement 1340

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 3 de l'arrêté royal du 22 juin dernier, lequel est conçu en ces termes:

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section Ire, de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que M. le baron de Goer, de Herve, et Colin, ont déclaré persister dans la demande en concession de mines de houille, plomb, fer, calamine, schistes alumineux et autres mines formée par eux, le 14 novembre 1836, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'article 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :  
Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 27 décembre 1836, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 18 juillet 1837.

Présens : MM. baron Vandensteen, gouverneur président, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

**DEMANDE**

EN CONCESSION DES

**MINES DE HOUILLE, PLOMB, FER, CALAMINE, SCHISTES ALUMINEUX ET AUTRES MINES,**

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

**1354 HECTARES,**

DÉPENDANS DES

**COMMUNES DE CLERMONT, EHEIN,**

**RAMET, ET NEUVILLE EN CONDROZ.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 14 novembre 1836, sous le n° 1476 du répertoire particulier, les sieurs Jean François Marie baron de Goer de Herve, domicilié à Bierset, et Collin, Barthelemi, d'Ehein, ont demandé la concession des mines de houille, plomb, fer, calamine, schistes alumineux et autres mines, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 1354 hectares, dépendans des communes de Clermont, Ehein, Ramet et Neuville en Condroz, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant du point où le ruisseau dit d'Elle ci Paie limitrophe de Clermont et Ehein à son confluent à la Meuse, en aval du hameau de Chaumont, en longeant la rive droite de la Meuse, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la maison Jacques Sacré, située à Flémalle-Haute, vis-à-vis l'île des Suisses ou île Renouet, sur deux tilleuls qui faisaient autrefois borne ou limite des communes de Ramet et Ivoz.

A l'Est, suivant cette ligne droite, longue de 525 mètres, jusqu'aux dits tilleuls; de ces tilleuls par une 2me. ligne droite, longue de 542 mètres, aboutissant à la maison Beaufort; puis par une 3me. ligne droite, longue de 712 mètres, tirée sur l'angle saillant le plus au Nord du bois dit Piel Vache et prolongée jusqu'à la rencontre de la grande route de Liège à Terwagne; prenant alors cette grande route et la continuant jusqu'à la rencontre des limites communales de Ramet et à la Neuville en Condroz, près de la maison dite à la Croix Lucas.

Au Sud, de la Croix Lucas, en suivant les limites desdites communes et la lizière Sud-Ouest du bois dit de St. Paul, jusqu'à la rencontre d'un chemin allant du Sart le Diable à Halledet; ensuite par ce chemin vers Sud-Ouest en longeant une partie de la limite du bois dit de Halledet, et en continuant ledit chemin jusqu'à l'angle qu'il forme avec celui nommé Tige du Fond Maka, sur la commune de Clermont.

A l'Ouest, de ce dernier angle retournant vers Nord-Ouest en suivant les chemins appelés Tige du Fond Maka et Tige de Parfour jusqu'à celui des granges à la Basse Troque, prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'au hameau de Basse-Clermont, à l'endroit où le ruisseau d'Elle-ci Paie vient y aboutir; puis longeant le ruisseau précité jusqu'à son confluent à la Meuse, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers, cinquante centimes par hectare.

**LA DÉPUTATION PERMANENTE**

DU

**CONSEIL PROVINCIAL**

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810;

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes rurales de Bierset, Clermont, Ehein, Ramet et Neuville en Condroz, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines

de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges précités.

En séance à Liège, le 27 décembre 1836.

Présens : MM. Baron Vandensteen, gouverneur président, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE. 1382

**GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.**

**LA DÉPUTATION PERMANENTE**

DU

**CONSEIL PROVINCIAL**

DE LIEGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section première de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que les concessionnaires de Herman et Pixherotte ont déclaré persister dans la demande en extension de concession de mines de houille, formée par eux, le 16 avril 1832, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810; mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 25 avril 1832, seront exécutés de nouveau et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 18 juillet 1837.

Présens : MM. baron Vandensteen, gov. prés., Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

**DEMANDE**

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

**MINES DE HOUILLE,**

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

**236 BONNIERS 36 PERCHES,**

DÉPENDANS DES

**COMMUNE DE SAIVE, TIGNÉE, ÈVEGNÉE ET CEREXHE-HEUSEUX.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 16 avril 1832, sous le n° 1395, du répertoire particulier, les sieurs Ferdinand Franckson, domicilié à la Queue-du-Bois; Jean Gilles Pairot, Thomas Charlier et Denis Charlier, domiciliés à Fléron; Louis de Lognay, Gilles Reuy, Laurent Charlier et Gilles Jacquemin, de Beine-Heusay, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de deux cent trente six bonniers et trente six perches, dépendans des communes de Saive, Tignée, Èvegnée et Cerexhe-Heuseux et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'intersection du ruisseau d'Èvegnée, avec une ligne droite tirée de l'angle Nord-Est de la maison Huberty, sur l'angle Sud-Est de la ferme des hospices; par cette ligne droite longue de trois cent quatre vingt deux aunes jusqu'à l'angle Sud Est de ladite ferme des hospices; de là par une deuxième ligne droite longue de six cent cinquante huit aunes, se terminant à l'angle Nord-Ouest de la ferme Delseanne; puis par une troisième ligne droite longue de quinze cent quatre vingt six aunes, finissant à l'angle Nord-Est de la maison Delège, située au lieu dit Est non Fays.

Au Nord-Est, de cette dernière maison par une quatrième ligne droite longue de six cent cinquante quatre aunes, aboutissant à l'angle Sud de la ferme de Favetay.

Au Sud-Est et Sud-Ouest, suivant alors le sentier des Prêtres, jusqu'au chemin de Tignée sur les Fossés à Micheroux, de ce point par une cinquième ligne droite longue de six cent quarante six aunes, se terminant à l'angle Sud-Est de la maison Lecoq, appartenant à Pierre Bony; de cette maison par une sixième ligne droite longue de mille quatre vingt aunes tirée sur l'angle Sud du moulin Gilles Franck et s'arrêtant à son intersection avec une septième ligne droite tirée de la réunion des chemins de Tignée à Heuseux et de Tignée à Saive sur l'angle Sud-Est de la maison Bartholomé; puis par cette septième ligne droite longue de quatre cent vingt sept aunes jusqu'à ladite maison Bartholomé.

A l'Ouest, de cette maison par une huitième ligne droite longue de deux cent soixante seize aunes, tirée sur l'angle Nord-Ouest de la maison Collard et prolongée jusqu'au ruisseau d'Èvegnée; suivant ensuite ce ruisseau jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers dix cents par bonnier et annuellement.

**LA DÉPUTATION DES ÉTATS**

DE LA

**PROVINCE DE LIEGE,**

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818,

ET

D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820;

ARRÊTE :

1° Les bourgmestres de Liège, Queue-du-Bois, Fléron, Beine, Saive, Tignée, Èvegnée et Cerexhe-Heuseux, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres précités.

En séance à Liège, le 25 avril 1832.

Présens : MM. Tielemans, gouverneur, baron de Lamberts, Bellefroid, Deleuw, Boussemart, Waltéry, de Colard-Trouillet, et Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE. 1383

**BOURSES.**

PARIS, LE 22 JUILLET.

Cinq pour cent.	109 95	Esp. D. diff. s. int.	7 1/8
Trois pour cent.	78 95	Dt. pas. s. int.	5 1/8
Act. de la B. de Fr.	2395 ..	Belg. Empr. 1832	200 ..
Napl. Cert. Falc.	37 ..	Banque de Belg.	200 ..
Esj. Ardoin 1834.	21 3/4		

LONDRES, LE 21 JUILLET.

3 <sup>e</sup> consolidés	91 1/2	Espagne. Cortés.	19 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées.	7 3/4
Holl. Dette active.	52 1/4	Passives.	5 1/2
Portugais, 5 p. c.	40 1/2	Russie.	..
Id. 3 p. c.	25 1/4	Bésil. Empr. 1834.	86 1/2

ANVERS, LE 22 JUILLET.

ANVERS. Del. activ.	105 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	..
Det. différ.	45 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 48 mill.	104 1/4	à An. 1834.	97 1/2
HOLL. Dette active.	..		
Rente remboursab.	97 1/4		
ACTRIÈRE. Métalli.	104 1/2		
Lots de fl. 100.	..		
de fl. 250.	428 1/2		
de fl. 500.	690 1/2		
POLON. Lots d. 300.	113 1/4		
de fl. 500.	134 1/2		
BRESIL. E. à L. 1834	85 3/8		
ESPAG. Empr. 1834.	19 1/2		
D. diff. 1834.	..		
Dit. p. 1834.	..		
Dette diff.	7 1/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair	A
Rotterdam, Idem.	pair	P
Paris, Idem.	118 av.	P
Idem.	2 mois.	518 0/10
Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j.	40 1/4	P
Idem.	2 mois.	40
Ham. p <sup>r</sup> 40 Mb. c. j.	35 3/16	A
Idem.	2 mois.	35 1/2
Bruxelles et Gand.	114 1/2	P

BRUXELLES, LE 22 JUILLET.

COURS		ACTIONS.	
Empr. Rotsch.	101 3/8	Act. des Hauts-F.	148 1/2
Fin cour.	101 3/8	Act. Charb. Flenu.	..
1836, 4 <sup>e</sup> 1/2.	92 1/2	Act. Banq. fenc.	98 1/2
Fin cour.	..	Act. Ch. H. et W.	100 1/2
Dette active 2 1/2.	53 1/2	Act. Ch. Schlesin.	117 1/2
E. de la ville 1832	99 3/8	Act. Entr. Indust.	123 1/2
Dette active holl.	52 1/4	Act. Ch. Lev. du F.	..
Rente domaniale	97 1/4	Act. S. d'Ongrée.	..
BRESIL 1834.	85 3/8	Act. S. Sars-Lonch.	..
ACTRIÈRE. Métall.	103 3/4	Act. S. de Venne.	..
ROME. 1832.	104 1/4	Act. bat. à Y. Anv.	..
NAPLES. Falconnet	92 1/4	Act. S. St. Léona.	..
Banque Tav.	..	Act. S. Chatelein.	..
PORT. Dona Maria.	..	Act. S. Verreries.	..
ESPAG. Ard. 1834.	19 3/8	Act. Ecl. gaz. rés.	..
Fin cour.	19 3/8	Act. S. Raffinrie.	118 1/2
gros. pièces.	..	Act. Verr. Charl.	..
p. 1 m. d. t.	21 1/2	Act. Expl. 1 Espér.	110 1/2
différée 1834.	..	Act. des Brasseries.	..
anc.	..	Act. Librairie H.	..
dette passive.	..	Act. Typogr. W.	..
CHANGES.		Act. Fabr. Tapis.	..
Amst., c. jours.	..	Act. Fabr. de fer.	..
Lond. ct. jours.	..	Act. Mutual. ind.	100 3/4
PARIS. ct. jours.	..	Act. C. de Bruges.	..
ACTIONS.		Act. H. F. Monc.	..
Act. Société Gén.	760 1/2	Act. Lib. Melinae.	..
Act. id. em. Par.	600 1/2	Act. S. act. réun.	401 3/4
Act. de la S. de C.	134 1/2	Act. S. de Fleu.	..
Act. la B. de B.	138 1/4	Act. Ebénisterie.	..
Act. C. Sam. et O.	106 1/2	Act. Librairie Sc.	..
		Act. Fab. Pianos.	..

VIENNE, LE 14 JUILLET.

Métalliques, 105 5/32. Actions de la Banque, 1376 1/2.  
Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.